



contrat a temps partiel est ce que je peut refusé des heures

Par **Modus**, le **04/12/2011** à **19:37**

Bonjour je travail dans un magasin d'habillement a temps Partiel et on viens de me changer mon emploi du temps on me met 2 heures de pauses le midi 10 H 13H et 15H 19H00 avec 20 min de pause pour que je finisse A 19 H 20 a ton le droit de me mettre au temps de pause pour un temps partiel. et je me retrouve avec 2 jours de repos est ce que je peut refusé de travailler si on me le demande pendant mes jours de repos ?? et est ce que je peut refusé de faire des heures car si je suis a temps partiel c pour avoir plus de temps avec mes enfants .merci pour ceux qui pourront m'éclairer !!!!

Par **P.M.**, le **04/12/2011** à **20:18**

Bonjour,

Dans le cadre d'un contrat à temps partiel, l'employeur ne peut pas modifier la répartition des jours de travail dans la semaine sans votre accord et en principe vous imposer plus d'une pause par journée et celle-ci ne peut pas être supérieure à 2 h suivant l'[art. L3123-16 du Code du travail](#)...

Par **Modus**, le **04/12/2011** à **21:45**

Merci de votre réponse par contre si il me préviens 7 jours avant je ne peut vraiment pas refuser ??? et 3 jours si quelqu'un est absent ???

Par **P.M.**, le **04/12/2011** à **21:53**

Il faudrait éventuellement qu'une telle possibilité soit prévue au contrat de travail, je vous propose [ce dossier](#)